



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 54971

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur l'intérêt de mettre en place des formations adaptées pour maintenir la tradition aéronautique qui existe déjà à Clermont-Ferrand (atelier industriel de l'aéronautique, Auvergne aéronautique,...). En effet, dans ces établissements, il apparaît à présent nécessaire de compenser les départs à la retraite poste pour poste, de rajeunir la main-d'oeuvre et de faire face aux différents plans de charge. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir mettre en place une section complémentaire « chaudronnerie » à Clermont-Ferrand, tant au lycée d'enseignement professionnel Roger-Claustres qu'à l'IFMA, au niveau universitaire.

Texte de la réponse

Le lycée Roger-Claustres à Clermont-Ferrand offre en relation avec les entreprises d'aéronautique une formation de niveau V « mécanicien cellules d'aéronefs ». Cette section dont la capacité d'accueil est de quinze places est loin d'être saturée puisqu'on ne compte en première année de formation que neuf élèves. Le doublement ne s'impose donc pas. De plus, en relation avec l'association pour l'aéronautique, il est envisagé dès la rentrée prochaine l'ouverture d'une formation par apprentissage préparatoire au baccalauréat professionnel aéronautique option « mécanicien systèmes-cellule » qui permettra d'accueillir douze apprentis pour une qualification de niveau supérieur. Le ministre délégué est attaché au développement des filières porteuses d'emplois. A ce titre, chaque académie reste attentive aux ouvertures de sections concertées avec le conseil régional et la branche professionnelle dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54971

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6946

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2612